



Grandeur Nature Tours

15 Jours / 13 Nuits

Paysages et Hospitalités Canadiens

Un rendez-vous avec l'inédit, un voyage pour les passionnés de nature, d'espace et de rencontre avec nos frères québécois. De Montréal jusqu'à la Gaspésie, un circuit qui reflète la liberté et l'immensité de l'Amérique du Nord. Contrastes de paysages et de cultures. Ce voyage offre l'aventure et la découverte aux plus curieux des voyageurs.

Montréal - Trois Rivières - Parc de la Mauricie - Route du Fjord - Tadoussac
Route des Baleines - La Gaspésie - Ile Bonaventure - Rocher Percé - Parc National Forillon
Parc National de La Gaspésie - Route des Navigateurs - Québec - Montréal



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION

www.american-motors-travel.com – info@amtpromotion.fr

APST
Association Professionnelle
de Salariés du Tourisme

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09 – IATA 20258361
RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence IM092100119 - RCP HISCOX 178658 - Garantie Financière APST - APE 7911Z





Programme * « Grandeur Nature Tours – 15 jours / 13 nuits »

Jour 1

Hôtel « **Novotel Montreal Centre** » à Montréal.

Paris > Montréal, QC

-  Convocation des participants à l'aéroport de Roissy en France.
-  Envol à destination de Montréal, par vol régulier.
-  Arrivée, dans l'après midi à Montréal, en fonction des horaires aériens.
-  Formule « **Accompagnée** » : accueil à l'aéroport et transfert à votre hôtel.
-  Formule « **Autotour** », prise du véhicule à l'aéroport.

Jour 2

Hôtel « **Novotel Montreal Centre** » à Montréal.



Montréal, QC

-  Formule « **Accompagnée & Mototour** » : transfert à notre centre de location et prise de la moto. Vérification du parcours et informations sur le voyage.
-  Montréal est une **ville aux multiples facettes**, fière de ses contrastes. Elle est aussi un creuset des cultures du monde entier, comme en témoignent la mosaïque de ses quartiers et la diversité de sa restauration. Son **riche patrimoine architectural** couvre quatre siècles d'histoire, du Régime français à l'ère contemporaine. Insulaire mais ouverte sur le monde, Montréal est une **ville effervescente** et toujours encline à la fête!
-  Visite de Montréal. Le bruit des calèches se fait encore entendre sur les pavés des rues du **Vieux Montréal**. *Pointe-à-Callière*, musée d'archéologie et d'histoire, met au jour des vestiges vieux de 350 ans et constitue, avec le *Musée Marguerite-Bourgeoys*. Tout près, la basilique **Notre-Dame**, de style néogothique, éblouit par la richesse de son décor intérieur.
-  Continuation vers le **Mont Royal**, où la vue sur la ville est incomparable. La montagne est couronnée par un magnifique parc et sur l'un de ses flancs s'élève l'imposant Oratoire Saint-Joseph.

Jour 3

88 miles / 142 km

Hôtel « **Comfort Inn** » au Trois Rivières.



Montréal, QC > Trois Rivières, QC

-  Une petite étape pour vous appréhender vos montures et vous donner un avant goût de la région du Québec.
-  Vous allez prendre **Le chemin du Roy**, traverser des villages pittoresques, dont quelques-uns sont perchés au sommet des caps. Certains recèlent de magnifiques maisons de pierre du 17^e au 19^e siècle, héritage du régime Français. Auberges, restaurants, ateliers d'artisans et magasins généraux à l'ancienne vous attendent dans ces édifices ancestraux. Parmi les municipalités réputées pour leur patrimoine architectural, il faut voir *Deschambault*, *Cap-Santé* et *Neuville*, tous membres de l'Association des plus beaux villages du Québec.



Jour 4

196 miles / 315 km

Hôtel « **Comfort Inn** » à Alma



Trois Rivières, QC > Route des Rivières > Alma, QC

-  Le matin, départ pour la « Route des Rivières » qui longe ou franchit une dizaine de cours d'eau de la Mauricie, dont l'emblématique Saint-Maurice. Qu'elle serpente en pleine campagne, entre les coteaux boisés ou en forêt, que ses flots soient paisibles ou torrentueux, chacune de ces rivières vous raconte une page de l'histoire de sa région. De passionnantes découvertes en perspective.
-  Visite du **Parc National de la Mauricie**, qui vous convie à une rencontre avec les Laurentides, cette chaîne de montagnes qui longe la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Ce territoire dégage une grande sérénité, inspirée par la douceur de son relief. Dans ce vaste plateau ondulé de collines, entrecoupé de vallées et paré d'une multitude de lacs, la vie s'écoule au rythme de la nature. Il préserve ainsi un échantillon représentatif de la région la plus méridionale du Bouclier Canadien.
-  Après **La Tuque**, sur la route 155, le **long du Saint-Maurice**, constitue un parcours panoramique d'une grande beauté. Les plus hautes montagnes du Québec s'offrent à vous et la faune est omniprésente, un grand sentiment de liberté vous gagne.

Jour 5

141 miles / 227 km

Hôtel « **Tadoussac** » à Tadoussac



ALMA, QC > ROUTE DU FJORD > TADOUSSAC, QC

-  Unique en Amérique du Nord, le **fjord du Saguenay éblouit les visiteurs par sa beauté nordique, ses immenses murailles de roc et ses caps vertigineux**. Partez à la découverte de ses deux rives en suivant les panneaux de la Route du Fjord. Au creux de ce colossal amphithéâtre naturel coule la rivière Saguenay. Ce cours d'eau, un affluent du Saint-Laurent, est une véritable mer, avec des marées imposantes, une eau saumâtre et la présence du *béluga* et de 54 espèces de poissons, dont le requin du Groenland.
-  Les villes et villages de cette route offrent tous quelque chose d'unique. Un village est membre de l'Association des plus beaux villages du Québec : **Sainte-Rose-du-Nord** qui s'appelait « La descente des femmes » (d'après une anecdote Amérindienne). Il se cache timidement au bord du fjord du Saguenay dans le creux d'une petite vallée de prairie à l'écart de la grande route. Le village est entouré de montagnes boisées et des caps qui offrent des panoramas exceptionnels et facilement accessibles sur le fjord et le village. Il faut aborder ce site fragile avec délicatesse et avec respect.
-  Retour sur les rives du Fleuve St-Laurent et arrivée à **Tadoussac** (Totouskak, nom d'origine montagnaise signifiant les *mammelles*, évoque les collines rocheuses et boisées, situées du côté ouest du village).

Jour 6

126 miles / 203 km

Hôtel « **Le Manoir** » à Baie Comeau

TADOUSSAC, QC > ROUTE DES BALEINES > BAIE COMEAU, QC

-  Le matin, vous pourrez faire une excursion en bateau pour observer les mammifères marins, tout comme Les **Escoumins**, un peu plus loin. Sur le littoral de Duplessis, à la fois sauvage et accessible, se déversent quantité de grandes et belles rivières au milieu d'infinies forêts de conifères. Après un arrêt à Sept-Îles, poursuivez vers **Longue-Pointe-de-Mingan**.



Vous pouvez également aller admirer, à partir de Havre-Saint-Pierre, les fascinants monolithes de **l'archipel de Mingan** ou vous embarquez pour l'immense île d'Anticosti, célèbre pour la beauté de ses paysages marins, pour ses gorges, ses cavernes et ses innombrables cerfs de Virginie.

En parcourant la **Route des Baleines**, vous verrez défiler sous vos yeux le Saint-Laurent, des baies, des plages de sable fin et des forêts sauvages. Lors de vos arrêts, vous pourriez apercevoir des cétacés à partir d'observatoires spécialement aménagés, comme celui de **Sainte-Anne-de-Portneuf**, mais aussi au hasard d'un arrêt sur un quai, dans une halte routière (Cap-de-Bon-Désir, à **Bergeronnes est particulièrement propice à l'observation**).

Arrivée à Baie Comeau

Jour 7

170 miles / 274 km

Hôtel « **Manoir Belle Plage** » à Carleton-sur-Mer



BAIE COMEAU, QC > LA GASPESIE > CARLETON-SUR-MER, QC

Tôt le matin (en fonction des horaires), traversée d'environ de deux heures, du fleuve en ferry pour La Gaspésie (non inclus). Arrivée à Matane.

La route de la **vallée de la Matapédia** vous mène de la côte fluviale au sud de la baie des Chaleurs est particulièrement appréciée pour ses superbes plages et ses eaux aux températures agréables. Un des endroits les plus recherchés pour la pêche au saumon de l'Atlantique.

C'est là que se niche le **Parc National de Miguasha**, un site fossilifère remarquable inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et les Jardins de Métis, un petit paradis horticole créé entre 1926 et 1959 dans l'esprit des jardins Anglais.

Arrivée à Carleton-sur-Mer, découvert par Jacques Cartier en 1534.

Le soir, à ne pas louper, la *microbrasserie* « **Le Naufrageur** » 5 jeunes de la région ont réussi leur pari après des années de rêves et des mois d'efforts.

Jour 8

117 miles / 188 km

Hôtel « **Motel Manoir de Percé** » à Percé



CARLETON-SUR-MER, QC > ROCHER PERCE > PERCE, QC

Départ tôt le matin, pour une **journée qui restera à jamais gravée dans votre cœur de motard. Route en longeant la mer.**

Arrêt à New Richmond, ville fondée par les loyalistes anglophones ou on y voit de belles demeures cossues dans le centre-ville et, à flanc de montagne.

Route vers la pointe de la Gaspésie pour l'un des plus célèbre rocher du monde (**Le Rocher Percé**), qui vous est présenté dans une ambiance de grande nature.

Sculpté par le temps et par la mer, à l'extrémité de la péninsule gaspésienne, le parc de **l'île Bonaventure et du Rocher Percé** s'affiche dans une extrême démesure, le majestueux rocher Percé, emblème touristique du Québec. Une flore et une faune singulière et surprenante dont sa célèbre colonie de **fous de Bassan** (*oiseau blanc et jaune safran, aux pattes palmées*) mondialement connue. Sur l'île, enivrez-vous de l'odeur et des couleurs des fleurs des champs, assaisonnées des effluves des bords de mer.

Possibilité d'observation des baleines ou autres mammifères marins.

Le soir, vous pourrez (*notre coup de cœur*) découvrir les charmes de cette petite ville de villégiature bien équipée et renommée pour ses restaurants.



Jour 9

176 miles / 283 km
l'Hôtel « **Monaco des Monts** » à
Ste-Anne-des Monts



Percé, QC > Parc National Forillon > Ste-Anne-des Monts

-  Le matin, route vers l'extrémité de la péninsule gaspésienne qui exprime la fin des *Appalaches* et recèle une quantité importante de richesses faunistiques et floristiques. La **pointe de Forillon** en passant par **Gaspé** connue pour sa pêche au saumon qui abonde dans ses rivières.
-  Visite du **Parc National Forillon**. Façonné par l'érosion, il vous ouvre son univers de démesure et offre un décor impressionnant où se côtoient les montagnes, les prairies parsemées de fleurs sauvages, les plages de galets ainsi que les falaises escarpées surplombant la mer. Le parc abrite une faune terrestre variée et facilement observable dont l'ours noir et accueille d'importantes colonies d'oiseaux de mer, notamment les cormorans, les mouettes et les petits pingouins.
-  Les eaux entourant le parc sont fréquentées par différentes espèces de phoques, de baleines et de dauphins à flancs blancs.
-  Continuation en longeant la côte, où mer et montagne se côtoient en une parfaite harmonie avant d'arriver à **Ste-Anne-des-Monts** nichée au creux d'une anse.

Jour 10

112 miles / 180 km
Hôtel « **Des Gouverneurs** » à
Rimouski



Ste-Anne-des Monts > Rimouski, QC

-  Départ pour la visite du **Parc National de La Gaspésie** véritable mer de montagnes avec 25 sommets de plus de 1.000m, ce parc situé au coeur de la péninsule *gaspésienne* se distingue par la grande diversité de sa faune et de sa flore. Les 140 km de sentiers vous invitent à la découverte de panoramas époustouffants. Une multitude d'activités et de services transformeront votre visite en une expérience inoubliable.
-  Découverte de la ville de **Rimouski**, capitale du Bas Saint Laurent, qui signifie Terre de l'Original. Une impressionnante **chute d'eau de 30m** en plein cœur de la ville. Port et Marina de la ville de Rimouski, pour ceux qui désirent s'attarder dans cette belle région.

Jour 11

189 miles / 304 km
Hôtel « **Hôtel-Musée Premières Nations** » à Québec.



RIMOUSKI, QC > ROUTE DES NAVIGATEURS > QUEBEC, QC

-  Le matin visite du **Parc National du Bic**, situé dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent, arbore avec fierté ses caps, ses baies, ses anses, ses îles et ses montagnes, emblèmes de sa renommée. Des milliers d'oiseaux marins, et pour votre grand étonnement, des phoques se prélassent au soleil près du rivage.
-  Arrivée à **Rivière-du-Loup** où la rivière se jette dans le Saint-Laurent. Le dénivelé est de 90m sur une distance d'1km, avec une chute de 30 m en pleine ville.
-  Tout le long de la côte, des villages aussi typiques que **Kamouraska**, surplombe le fleuve avec, en toile de fond, les montagnes de Charlevoix et **Notre-Dame du Portage** vous présentent un Québec de rêve.
-  En suivant ce parcours sur la rive sud du Saint-Laurent, vous vous imprégnez de trois siècles d'histoire touchant la navigation, la pêche et la construction navale. Profitez de vues saisissantes sur un fleuve ponctué d'îles, arrêtez-vous dans des villages pittoresques au riche patrimoine architectural et acceptez les innombrables invitations à partir en bateau sous les envolées des oiseaux de mer.
-  Arrivée à Québec City.



Jour 12

Hôtel « Hôtel-Musée Premières Nations » à Québec.



Québec, QC

-  Le matin, départ pour le **Parc des chutes Montmorency** ainsi que l'île d'Orléans, avant de vous laisser à tous ces rêves et à la réalité d'avoir accompli une randonnée moto hors du commun. D'une hauteur de **83 mètres** (30 mètres de plus que les chutes Niagara), la chute **Montmorency** fait partie du site historique du Parc. Un téléphérique donne accès au **Manoir Montmorency** dans lequel se trouve un restaurant, des salles de réception et des boutiques.
-  Retour sur Québec City et visite du **Vieux Québec** : La ville à elle seule regorge d'attraites. Berceau de la civilisation Française en Amérique du Nord, le secteur historique du Vieux-Québec est sans aucun doute le plus connu. Cet enchevêtrement de rues sinueuses et de places animées a pris naissance il y a près de 400 ans, soit en 1608 lorsque l'explorateur Français Samuel de Champlain fonda la ville.
-  Le soir, profitez des très nombreuses attractions offertes par la ville de Québec ...

Jour 13

149 miles / 240 km
Hôtel « Novotel Montreal Centre » à Montréal.



Québec, QC > Montréal, QC

-  Le matin, avant le retour sur Montréal et pour les plus courageux, départ pour le **Quartier Petit Champlain**, shopping authentique! Des boutiques et restos uniques dans un quartier romantique. Une expérience magique, un « must » quand on vient à Québec. Les artisans et commerçants vous offrent dans leurs boutiques et galeries d'art leurs trouvailles et coups de cœur d'ici et d'ailleurs; des objets d'art du Québec et du monde entier : 50 boutiques, galeries d'art et restaurants.
-  Deux possibilités de retour sur Montréal, par l'autoroute 20 (environ 3 heures) pour une arrivée tôt à Montréal ou par la partie manquante du **Chemin du Roy entre Québec et Trois-Rivières**.
-  Arrivée à Montréal.
-  Pour votre dernière soirée, départ pour le quartier très animé de la rue **Saint-Denis** (rien à voir avec celle de Paris). Très nombreux bars & restaurants ou alors le **quartier Latin**.

Jour 14

Montréal, QC > Paris CDG

-  Le matin, remise des motos et transfert à votre hôtel.
-  Journée libre (en fonction des horaires aériens) détente, visite ou derniers achats.
-  Formule « **Accompagnée** » : transfert à l'aéroport.
-  Envol à destination de Paris. Dîner et nuit à bord.

Jour 15

Paris CDG

-  Petit déjeuner à bord. Arrivée à l'aéroport de Roissy en France.

DATE DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

 Du dimanche 22 Juillet au dimanche 05 Août 2018.

Formule Mototour & Autotour : Nous pouvons modifier la catégorie de l'hébergement (avec supplément et selon les disponibilités) pour cela, contactez nous au 01.47.46.09.58 ou info@amtpromotion.fr.

Formule Accompagnée : Guide/accompagnateur dédié uniquement à votre groupe, à la date de votre choix. Informations & Tarifs au 01.47.46.09.58 ou demande de devis sur notre site internet http://www.american-motors-travel.com/voyage_sur_mesure.php



Conditions de vente

Produit : **Grandeur Nature Tours – 15 jours / 13 nuits**

Prix par personne, en chambre double et en formule :	Accompagnée	Mototour	Autotour
Forfait Pilote	5.320,00 €	4.730,00 €	-
Forfait Conducteur Cat. C4 « Compact Car » **	-	-	3.140,00 €
Forfait Passager	2.900,00 €	2.300,00 €	2.300,00 €
Réduction chambre triple (deux lits doubles)		- 230,00 €	
Réduction chambre quadruple (deux lits doubles)		- 360,00 €	
Supplément chambre individuelle		1.090,00 €	
Supplément « haute saison » aérien (Juillet/Août)		390,00 €	
Supplément « haute saison » location auto (juillet/août)	-	-	182,00 €

** d'autres catégorie sont disponible, pour cela RDV sur notre site internet ou contactez nous au 01.47.46.09.58

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien **Paris > Montréal > Paris**, en classe économique, sur vols réguliers de la Cie aérienne Delta Air Lines/Air France, Air Transat ou Air Canada,
- Les taxes d'aéroport et de sécurité **114 €** et la nouvelle surcharge YQ (hausse du carburant) **256 €**,
- Le logement en chambre double dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : 12 jours de location** d'une moto (Yamaha, Suzuki cf modèles ci-dessous ou Harley, sur demande), prise et rendue à Montréal, **en kilométrage illimité** (sauf Harley Davidson), toutes les taxes (locales & environnementales), **assurance responsabilité civile**, la franchise collision/vol peut varier de 2 500 à 3 200\$ (sauf HD) selon le modèle loué et la préparation de la moto,
- Formule « Autotour » : 13 jours de location** d'une voiture Cat. C4. « Compact Car » prise et rendue à l'aéroport Montréal, **en kilométrage illimité**, les **assurances** (CDW, EP, à savoir rachat de franchise et responsabilité civile à hauteur de 1.000.000\$) et toutes les taxes (locales, aéroport et surcharge states), avec le loueur Alamo (d'autres conditions tarifaires peuvent s'appliquer avec un autre loueur).
- Formule « Accompagnée »** : les services d'un guide/accompagnateur professionnel bilingue, en van, pour le transport des bagages, durant l'intégralité du circuit, pour la logistique (hôtels, le transport des bagages, *organisation des pique-niques pour les déjeuners, diners, visites etc.*), l'assistance et tous les transferts.
- Un carnet de voyage complet** : informations pratiques, guide touristique, étiquettes de bagage etc...

Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et frais de nature personnelle,
- Les visites et les traversées en ferry, l'essence, péage & parking éventuel, ainsi que la franchise et caution,
- Formule « Mototour »** : les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice-versa,
- Formule « Autotour »** : les assurances complémentaires facultatives, le conducteur additionnel (en option à 10€ / jour),
- La location d'un **GPS : 15,00 € jour**,
- Supplément chambre individuelle,
- Supplément « haute saison » **aérien** (Juillet/Août & fin Décembre)
- Supplément « haute saison » **location auto** (juillet/août) : 14 € par jour de location,
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (en cas de règlement par carte « Visa Premier » ou « Mastercard Gold », nous vous conseillons vivement de consulter votre banque) :
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

* **Ce programme est communiqué à titre indicatif**, nos formules étant flexibles, les sites ou visites dépendent intégralement de vos souhaits ! Certains sites peuvent être fermés pendant votre passage ou l'accès impossible pour diverses raisons (climatiques, de logistique, déviation etc.) Nous vous conseillons vivement de bien préparer votre itinéraire à l'avance et restons à votre disposition pour vous aiguiller si besoin.



Ce qu'il faut savoir

1. Formalités :

- Les voyageurs français, belges et suisses sont acceptés pour 3 mois sans visa. Ils doivent être en possession d'un passeport, valable 6 mois après la date du retour et d'un billet de retour.
- À partir du 15 mars 2016, tous les voyageurs internationaux qui entrent au Canada devront avoir une **Autorisation de Voyage Électronique (AVE)**. Le coût est de 7\$ par personne et la demande se fait rapidement en ligne.

2. Transport Aérien :

- Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- Pour cela, nous travaillons principalement avec la compagnie aérienne régulière : **Delta Air Lines/Air France**, en **Code Share** (partage de vol) via *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York ...* ou Air Transat et Air Canada.
- Nous pouvons également obtenir des **vols directs**, en fonction de votre date d'inscription et des disponibilités aériennes, sans escale sur Montréal ou Québec.

6. Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

Le coût de la vie au Canada est globalement comparable à celui de la France. Précision importante : tous les prix indiqués seront hors taxes, celles-ci sont ajoutées à la caisse au moment de payer. Une taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5% est applicable sur toutes les transactions au Canada, à l'exception de la nourriture de base. À cette taxe fédérale, il faut ajouter une taxe de vente provinciale qui est appliquée sur toutes les transactions. Québec : 10% -

- Monnaie** : le dollar canadien, à ne pas confondre avec le dollar US. 1CAD = 0,68€ (2^{ème} semestre 2017).
- Repas** : Petit déjeuner, entre 6 et 10\$, déjeuner (assiette chaude garnie accompagnée d'une salade) de 8 à 15\$, dîner compter environ 30\$. **Soit de 45 à 55\$ par jour.**
- Essence** : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3 et 4 \$. Exemple pour un circuit à moto comptez environ 15\$ / jour et en voiture en fonction de la catégorie choisie entre 25 & 45\$ environ.
- Parcs nationaux** : ouverts toute l'année, mais les services sont réduits hors saison (septembre, octobre). Des droits d'entrée sont demandés : de 4\$ à 10\$ CAD.

Carnet de voyage :

- Environ un mois avant votre départ, nous vous remettons un **carnet de voyage** complet comprenant : guide touristique, infos pratiques, étiquettes de bagages, vouchers (bon d'échanges), etc.

7. Climat :

Le Canada est le pays des grands espaces vierges. Il s'étend sur environ 5000 km d'un océan à l'autre. Quatre saisons très contrastées se succèdent au Québec, dont un printemps doux et bref et un automne coloré. Les étés sont chauds et souvent humides. Ces saisons sont très contrastées, les températures pouvant dépasser les 30°C en été.

- Quand partir ?** Au printemps, en été et à l'automne. De mai à début mi-octobre, vous pourrez découvrir le pays tranquillement, en évitant les rudes températures hivernales. En ce qui concerne l'affluence touristique, elle sera moins importante au printemps et en automne.

- Climat et Météo** : La ronde des saisons, la ronde des couleurs. Blanc étincelant l'hiver, rouge chatoyant à l'automne, vert tendre au printemps, multicolore l'été..... Le paysage canadien se découvre de façon différente à chaque saison ! Comme on s'en doute, le climat varie beaucoup d'un bout à l'autre du Canada. Les régions de la côte Est, de part leur proximité de l'océan Atlantique, connaissent un climat très variable, avec des brusques changements de température. Les étés sont chauds sans être étouffants. A l'opposé, la côte pacifique (Vancouver, Victoria) bénéficie d'un agréable microclimat. L'été y est doux et relativement sec. Si la région est copieusement arrosée en hiver, elle n'accuse pas de basses températures comme dans divers autres endroits du pays (en moyenne 5°C en janvier). Plus on se rapproche des Rocheuses, plus le climat devient rigoureux. L'Alberta figure parmi les provinces canadiennes les plus ensoleillées. Les étés sont chauds mais assez courts (de mai à septembre).

- Exemple de températures à Montréal :**

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin.	Juil.	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne	-10	-9	-2	6	13	18	21	20	15	9	2	-7
Maximum	-6	-4	1	10	18	23	26	24	20	13	5	-3

8. Hôtels :

Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

- Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années avec la chaîne mondiale d'hôtellerie « *Best Western International* » mais privilégions des hébergements **plus intimiste et atypique tels que des B&B, gîte etc.**
- La plupart des hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.



9. Location Moto :

- Age minimum 21 ans - Permis National Moto. Pas de minimum de durée.
- **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, et pare-brise. Appuis-dos sur demande en fonction du modèle. Elles peuvent également être équipées de Top-case. Un casque peut être fourni sur place, moyennant un supplément.
- **Les modèles disponibles** :
 - **Custom** : V-Star 950 / 1300, Boulevard 1500 et R3
 - **Sport Touring** : GSX-S1000 et FJ-09
 - **Touring** : FJR-1300 et V-Strom 1000
 - **Sportive** : YZF-R1, GSX-R750 et Tueno
- Franchise collision & vol :
 - **Custom** : \$2.500
 - **Sport Touring** : \$3.000
 - **Touring & Sportive** : \$3.200
- **Carte de crédit internationale obligatoire** (au même nom & prénom que le permis) pour la caution de 50% du montant de la franchise (Visa, American Express, Master Card, etc.)
- **Assurance pour le Québec** : D'après le SAAQ, les touristes qui louent une moto au Québec ont droit à la même protection en cas d'accidents avec blessures corporelles. La SAAQ payera donc les frais d'hospitalisation si l'accident survient alors que le motocycliste conduit une moto dont les droits d'immatriculation, incluant les assurances pour blessures, ont été payés au Québec. En effet, si le motocycliste est considéré comme responsable de l'accident, il n'a pas droit à la couverture universelle que procure le régime québécois. Dans la situation inverse, où le motocycliste est

déclaré non responsable, la SAAQ payera les frais d'hospitalisation.

10. Location Auto :

- Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire et de la réservation. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
- Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport.
- **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les assurances essentielles « CDW » et « EP », toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), l'assistance 24 heures/24. Conducteur(s) additionnel(s) **en option**.
- Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
- **Les frais d'abandon (One Way Fee)** peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans une autre ville ou état. Ces suppléments hors taxes sont à **régler sur place** estimés à :
 - De 0 à 200 miles = 100\$,
 - De 201 à 500 miles = 150\$,
 - De 501 à 1000 miles = 300\$,
 - Au dessus 1000 miles = 500\$.



Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 45 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Tarifs : Les prix indiqués dans le cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2018 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 25 juillet 2017 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du :

- Dollar Américain : base 1 USD = 0,84 €, Dollar Canadien : base 1 CAD = 0,68 €, Rand Afrique du Sud : base 1 ZAR = 0,068 €,
- Ainsi que ceux des tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 60 jours par rapport à la date de départ.

En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Assurances Voyages : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, interruption ou modification, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa (ESTA à remplir en ligne pour les USA), mais vous devrez être en possession d'un **passport individuel biométrique**.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.
- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, et avoir un permis A valide depuis plus de 2 ans (moto + de 35 kw).

Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national et d'une **carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal**.

Annulation/Modification - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage
- De 59 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Prestations non utilisées : Le renoncement à l'une des prestations incluses dans un circuit ou un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interrompt ou modifie son séjour pour quelque raison que ce soit.

Réclamation : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte. Après avoir saisi notre service après vente (par email amt@ampromotion.fr et envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception) et à défaut d'une réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel.

Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Article R211-5. Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13 ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8. Le contrat conclut entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12 - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13 - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6 ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas

Location : Une première expérience à moto est requise pour effectuer un circuit. Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus. La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par tranche de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Franchise moto :

- **USA (assurance VIP)** : Franchise 2.000\$,
- **Canada** : Franchise de 2.000\$ (VIP) ou 3.200 CAD,
- **Afrique du Sud** : Franchise de 15.000 ZAR
- **Mexique (VIP)** : Franchise de 2.000\$,
- **Argentine** : Franchise de 4.000\$

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base de 8 motos (16 personnes).

- Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
- Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), au moins 60 jours avant votre départ, nous vous proposerons des alternatives : changer de date, de circuit ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur (aux tarifs en vigueur) ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- Dans le cadre d'un groupe constitué, le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur, en cas d'annulation d'un des participants.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers 11h-12h. Les chambres sont prévues avec 1 ou 2 lits maximum (chambre triple ou quadruple, deux lits doubles).

de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

Article R211-9. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12. Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.